

B
T
S

Professions immobilières

Le ou la titulaire du BTS professions immobilières exerce des activités qui font appel à des connaissances juridiques, administratives et fiscales. Il ou elle assure principalement des fonctions commerciales et/ou de gestion-administration de biens immobiliers ou de copropriétés. Il ou elle prospecte et conseille les propriétaires désirant mettre en location ou vendre leur bien. Il ou elle recherche également des locataires ou des acquéreurs, rédige les annonces, assure les visites des logements et effectue le suivi des dossiers.

La gestion de copropriétés l'amène à administrer des immeubles collectifs appartenant à plusieurs propriétaires : il ou elle gère le suivi technique, le personnel d'immeuble, les relations avec les copropriétaires et veille à l'application du règlement. Il ou elle prépare et anime des assemblées générales de copropriétaires (examen des problèmes de la copropriété, compte-rendu de la gestion).

Il ou elle gère aussi les risques (souscription de polices d'assurance, déclaration et suivi des sinistres, recouvrement des impayés) et effectue la gestion comptable de la location ou de la copropriété, du cabinet et des déclarations fiscales et sociales.

Débouchés

Ce BTS permet à son ou sa titulaire une insertion rapide. Il ou elle peut exercer son métier au sein d'organisations comme les agences immobilières, les cabinets d'administration de biens (syndic de copropriété, gestion locative...), les organismes HLM, les offices notariaux, les sociétés de promotion-construction, les entreprises ou collectivités qui gèrent leur patrimoine immobilier.

Selon la taille de la structure, il ou elle est confronté.e à des tâches diverses.

- **Dans les petites structures**, il ou elle est polyvalent.e, ses tâches recouvrent aussi bien les contacts quotidiens avec les clients que l'organisation administrative, comptable et informatique.
- **Dans les sociétés plus importantes**, il ou elle s'insère au sein de services spécialisés (juridique, fiscal, commercial, comptable, etc.) et peut assurer des responsabilités croissantes au sein de son service ou d'autres services.

Métiers accessibles :

- Administrateur ou administratrice de biens
- Agent immobilier ou agente immobilière
- Syndic de copropriété...

Accès à la formation

- Bac pro Commerce, Vente, Gestion-administration ;
- Bac techno STMG ;
- Bac général ES, L ou S.

Les connaissances et compétences nécessaires pour réussir cette formation (« attendus » de Parcoursup) figurent sur la fiche BTS correspondante du site www.onisep.fr > Accès à la formation.

Programme

Matières	Horaires Hebdomadaires		Coeff.
	1 ^{re} année	2 ^e année	
Culture générale et expression	3	3	3
Langue vivante étrangère	3	3	2
Conseil en ingénierie de l'immobilier : - droit et veille juridique - économie et organisation - architecture, habitat et urbanisme, développement durable	8 (3) (3) (2)	8 (3) (3) (2)	4
Communication	2	2	2
Techniques immobilières : - transaction - gestion	12 (3) (3)	12 (3) (3)	6 (3+3)
Formation d'initiative locale	3	3	
Accès en autonomie aux technologies de l'information et de la communication	2	2	
Langue vivante 2 (facultatif)	2	2	
Aide à la vie professionnelle	1	1	

Outre les épreuves affectées d'un coefficient et mentionnées dans le tableau ci-dessus, l'examen comprend l'épreuve suivante :

- Conduite et présentation d'activités professionnelles, coeff. 4 ;

Le BTS Professions immobilières rend éligible à la délivrance des cartes professionnelles : carte T (transaction) et carte G (gestion).

Enseignements professionnels

• Conseil en ingénierie de l'immobilier :

- droit et veille juridique : repérage du cadre juridique des activités immobilières, détermination du statut juridique de l'immeuble, analyse du statut juridique des personnes, conclusion des contrats et leur exécution...

- économie et organisation de l'immobilier : analyse du marché de l'immobilier et des structures d'entreprises, l'étude des prix dans le secteur de l'immobilier...

- architecture, habitat et urbanisme, développement durable : évolution de l'habitat et des styles architecturaux, les règles de l'urbanisme, repérage des éléments caractérisant le bâti...

• Communication professionnelle :

Gestion de la relation de communication, négociation liée aux activités d'entremise (acheteur/vendeur, bailleur/locataire...), gestion des conflits, démarche qualité...

• Techniques immobilières :

- transaction immobilière : cadre de travail du négociateur, constitution d'un portefeuille de biens et de clients, conseil en estimation, commercialisation des biens, conseil en financement, conclusion de la transaction.

- gestion : gestion de la copropriété (préparation, tenue et suivie de l'assemblée générale, gestion et suivi administratif et juridique de l'immeuble, gestion comptable et budgétaire...) et gestion locative (découverte du propriétaire et du bien, conclusion du mandat, suivi des obligations pendant le bail...).

• Langue vivante étrangère appliquée à l'immobilier

• **Un enseignement d'initiative locale** (10 % de l'horaire) qui permet aux étudiants de se préparer soit à l'insertion professionnelle soit à une poursuite d'études.

Stages (ne concerne pas les apprentis)

14 semaines de stages obligatoires en milieu professionnel complètent la formation dont 6 semaines au moins en première année.

Poursuites d'études

Le BTS est conçu pour une insertion directe dans la vie active. Il est cependant possible de compléter cette formation, avec un bon dossier scolaire, par :

• Une licence professionnelle. Exemples :

- Métiers du notariat, UPJV Amiens (80) ;
- Conseiller gestionnaire de clientèle de particuliers, IUT d'Amiens (80) ;

- Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens, IUT C Roubaix (59). Existe dans d'autres régions, consulter onisep.fr ;

- Transaction et commercialisation de biens immobiliers, IUT d'Evry (91), IUT Créteil (94), IUT C Roubaix (59)...

- Métier du droit de l'immobilier, IUT Rouen (76), Université de Créteil (94) etc... ;

- Droit et gestion de copropriété et syndic, Université Paris 8 avec l'Ecole supérieure de l'immobilier (ESI), en contrat pro.

• **Une licence**, en L2 ou L3 selon la validation partielle ou totale des acquis de BTS. Exemples :

- Droit, UPJV Amiens (80) ;

- Economie-gestion, UPJV Amiens (80) ;

- Administration publique, Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) Amiens (80).

• Une école spécialisée. Exemples :

- L'Ecole supérieure des métiers de l'immobilier (EFAB Aix-en-Provence, Paris (92), Lille, Lyon, Reims), offre la possibilité de compléter sa formation avec des Bachelors dans le domaine de l'immobilier (ex. : Bachelor Responsable programmes immobiliers) ou avec des certificats de qualification professionnelle (CQP) Négociateur immobilier ou Gestionnaire de biens immobiliers.

- L'Ecole supérieure des professions immobilières (ESPI Paris, Nantes, Marseille, Bordeaux, Lyon) propose un Bachelor Gestionnaire d'affaires immobilières

D'autres écoles existent, renseignez-vous sur leur qualité, sur les coûts des formations etc.

Poursuites d'études possibles dans l'académie d'Amiens : consultez nos guides post-bac ou bac+2 sur www.onisep.fr/amiens.

Où se former dans l'académie d'Amiens ?

• En lycée public :

- Lycée La Hotoie, Amiens (80)

• En apprentissage :

- Lycée Montalembert, Doullens (80), avec le CFA Jean Bosco

en savoir +

• www.onisep.fr et www.onisep.fr/amiens

Consultez les documents de l'ONISEP :

En ligne sur www.onisep.fr/amiens : Guides « Entrer dans le sup - Après le bac », « Après le bac pro », « Après un bac+2 ».

Au CDI de votre établissement, au centre d'information et d'orientation (CIO) ou en vente sur www.onisep.fr :

• Dossiers « Après le bac », « Quels métiers demain ? », « Entreprendre » ;

• Parcours « Les métiers de l'immobilier » ;

• Collection Infosup.

N'hésitez pas à rencontrer un ou une psychologue de l'Éducation nationale.